

M. Morand HENGY
5, rue de Raedersdorf
68480 LIGSDORF

Ligsdorf, 13 juin 2018

Monsieur le Maire
De la Commune de

68580 MOOSLARQUE

Objet : Chasse Communale de MOOSLARQUE
Tir de nuit



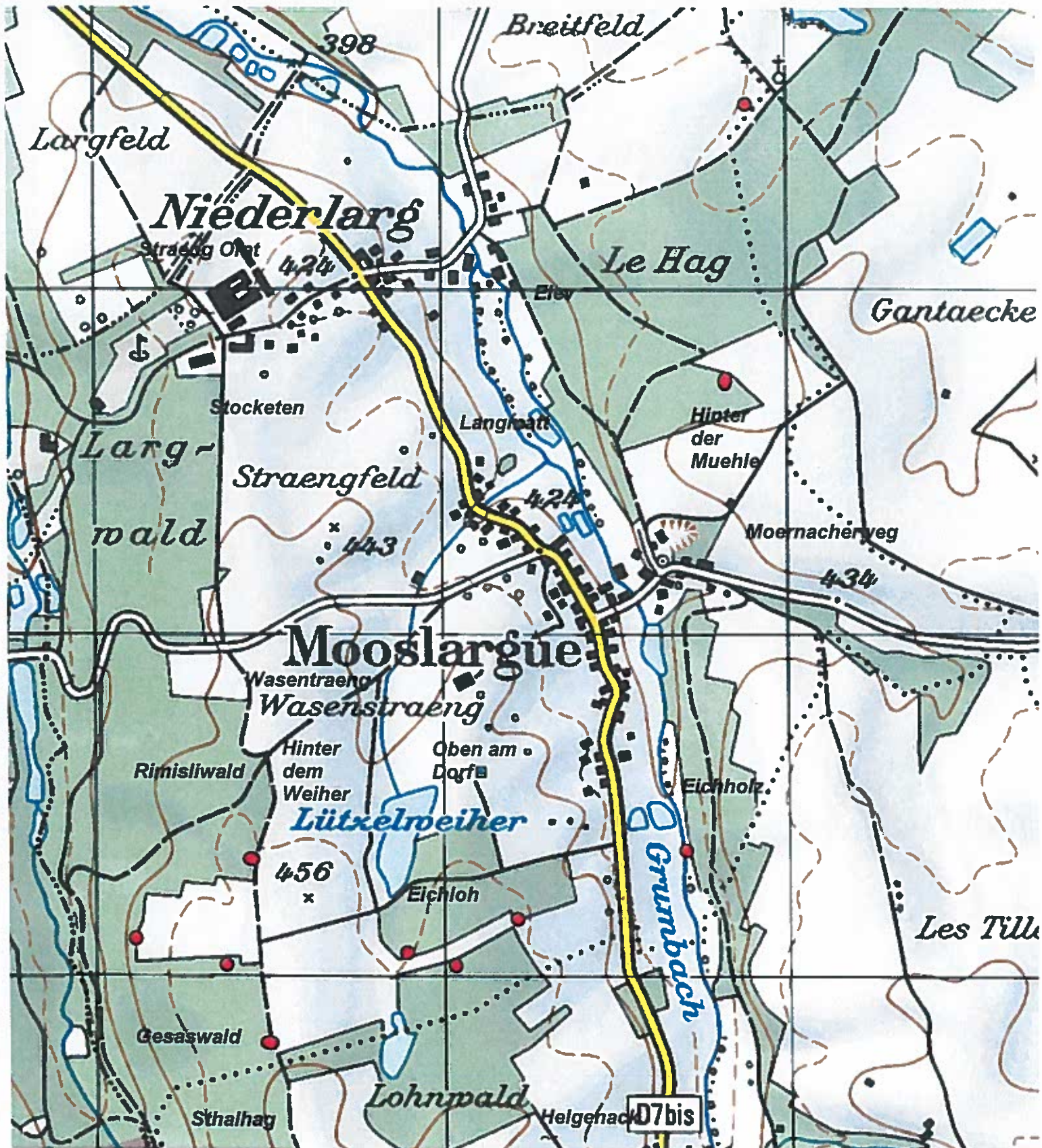
Monsieur le Maire,

Me référant à l'arrêté préfectoral du 10 avril 2018 portant fixation des modalités de tir de nuit du sanglier dans le Haut-Rhin, je vous informe que nous procéderons au tir de nuit sur la chasse communale de Mooslargue à compter du 18 juin 2018 et jusqu'au 1^{er} février 2019.

Un plan localisant les postes d'affûts utilisés pendant cette période est joint au présent courrier.

veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

M. Morand HENGY



● Miradors pour les affûts de tir nuits